Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D82_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 septembre, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 11 septembre 2026 Date d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme Hélène ROEHRIG donne procuration à M. Jacques POULIQUEN à compter de la délibération N° 235-D104-26

Monsieur Pascal GRIMALDI a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D82 – 26 : CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN D'ADAPTATION DES LOGEMENTS PRIVES AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP - 2026-2029

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D82_26-DE

235 – D82 – 26 : CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU DISPOSITIF METROPOLITAIN D'ADAPTATION DES LOGEMENTS PRIVES AU VIEILLISSEMENT ET AU HANDICAP - 2026-2029

Résumé :
Approbation d'un projet de convention financière pluriannuelle 2026-2029, entre Brest métropole et les communes du territoire, portant sur l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov'.

Depuis plus de vingt ans, Brest métropole mène en partenariat avec l'Anah (l'Agence Nationale de l'Habitat) et en lien avec les communes du territoire, une politique de prévention sur le champ de l'adaptation des logements privés afin de favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans ainsi que celles en situation de handicap.

L'objectif est de sensibiliser et d'accompagner les propriétaires dans une démarche d'aménagement de leur habitat, afin qu'ils puissent y vivre dans de bonnes conditions, malgré le vieillissement, le handicap physique ou psychique.

Entre 2022 et 2025, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général dédié, 458 situations ont été accompagnées sur le territoire métropolitain, notamment au travers de visites à domicile donnant lieu à des rapports d'ergothérapie.

Ces dossiers ont mobilisé près de 2.5 millions d'euros de crédits délégués de l'Anah sur la période soit, en moyenne, une subvention MaPrimeAdapt' de 5 000 € par dossier pour environ 10 000 € de travaux.

Depuis 2026, cette action de soutien à l'adaptation des logements privés au vieillissement et au handicap est désormais intégrée au Pacte Territorial France Rénov' (PTFR) conclu avec l'Anah pour accompagner l'amélioration et l'adaptation des logements privés sur le territoire.

Pour mémoire, ce nouveau dispositif, qui reprend le nom du guichet unique Tinergie, s'inscrit dans un périmètre d'intervention multithématiques :

- Rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

Le Pacte Territorial prévoit ainsi d'accompagner et de subventionner au travers de MaPrimeAdapt jusqu'à 150 logements privés par an jusqu'en 2029 au bénéfice des propriétaires occupants à ressources modestes du territoire.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de renouveler la convention financière avec les communes de la métropole, afin de cofinancer les actions en faveur de l'adaptation des logements du parc privé au vieillissement, à la perte d'autonomie et au handicap, notamment en matière d'animation et de sensibilisation des acteurs.

Il a été proposé, en accord avec l'ensemble des communes, de maintenir le montant global de participations au niveau fixé par la précédente convention financière, soit 30 400 € TTC par an.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260924-235_D82_26-DE

Il est précisé que le montant de participation de chaque commune, résulte de l'application d'une clef de répartition approuvée dans la précédente convention financière :

Communes	Contribution annuelle	Contribution Totale
Bohars	1 172 €	4 688 €
Brest	15 173 €	60 692 €
Gouesnou	1 645 €	6 580 €
Guilers	1 894 €	7 576 €
Guipavas	2 910 €	11 640 €
Plougastel-Daoulas	2 915 €	11 660 €
Plouzané	2 466 €	9 864 €
Le Relecq Kerhuon	2 225 €	8 900 €
Ensemble	30 400 € TTC	121 600 € TTC

Cette clef, déterminée dans le cadre de l'étude réalisée en 2021, repose sur un prorata tenant compte, pour chaque commune, du nombre de personnes de plus de 60 ans (actualisée avec les données du recensement INSEE 2022) et du nombre de mesures réalisées au cours de la précédente opération :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention financière dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' Tinergie, jointe à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 24 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST